

**COMMISSION CENTRALE  
DE L'ORGANISATION DE LA PERMANENCE DES SOINS**

**Relevé de conclusions de la réunion du mardi 06 mars 2018**

Étaient présents : Michel DRU, président de la CCOPS, Gaëlle ABGRALL-BARBRY, Sébastien BEAUNE, Françoise BOTTEREL CHARTIER, Anne-Reine BUISINE, Charlotte CHOLLET, Raphaël COHEN, Stéphane MANZO-SILBERMAN, Franck VERDONK, Gwenn PICHON-NAUDÉ, Clémentine BLACHE.

Étaient excusés : Dominique BRUN-NEY, Patrick DASSIER, Vianney DESCROIX, Frédéric LE ROY, Gilles ORLIAGUET, Jean-Paul MIRA, Véronique MOLINA, Lucile MUSSET.

Ouverture de la séance à 14h.

**1/ Bilan des dépenses de la permanence des soins (PDS)2017** - cf. Présentation **Annexe 1**

Un bilan des dépenses de permanence des soins par agrégat est présenté pour l'ensemble de l'AP-HP. Cette présentation permet notamment de comparer les écarts de dépenses constatés entre les années 2016 et 2017.

Le bilan 2017 met en évidence une forte augmentation de la PDS de plus de 4 M€, soit + 4,59 %.

Cette augmentation s'explique notamment par certaines évolutions réglementaires :

- la suppression des astreintes de sécurité au 1<sup>er</sup> juillet 2017, transformées en astreintes opérationnelles.  
Nous notons une augmentation des astreintes opérationnelles de + 35,8 %.
- La revalorisation en 2016, du tarif de garde des étudiants passé de 22€ à 52€.  
Nous notons une augmentation de + 33,4 % pour les gardes des étudiants.

Cette augmentation est également liée à :

- Un nombre plus important de praticiens hospitalo-universitaires ayant pris des gardes  
Nous notons une augmentation des gardes HU de + 3,8 %.

- Un nombre de plages additionnelles rémunérées en augmentation de + 7,3 %.

Au global, les dépenses de permanence des soins représentent plus de 92 M€ en 2017 à l'AP-HP.

Dans le cadre du plan d'action managérial de pilotage financier, certains GH ont indiqué réfléchir à des pistes d'améliorations concernant leurs lignes de gardes.

Par ailleurs, la DOMU indique qu'une enquête a été adressée aux GH pour recenser les lignes de gardes.

Ce travail de recensement permettra d'avoir un état des lieux de la PDS sur l'AP-HP indispensable dans le cadre des négociations avec l'ARS au sujet des financements.

## **2/ les chartes du temps médical**

La DOMU indique qu'il s'agit de guides de bonnes pratiques sur la gestion du temps médical disponible.

À ce jour, une charte de ce type a été élaborée et diffusée au sein de 3 GH (HUEP, Saint-Louis-Lariboisière et Necker). Ces chartes sont des outils permettant de rappeler les bonnes pratiques collectivement adoptées en matière de planification des congés et d'organisation du temps de travail.

La planification des congés tout au long de l'année et le fait de permettre aux praticiens de prendre leurs congés est un outil essentiel de la qualité de vie au travail.

La charte du temps médical est un outil précieux permettant également d'ouvrir le dialogue.

**Prochaine réunion le mardi 26 juin 2018 à 14h**